Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 1 Ramadan 1442 13 Avril 2021	N° 30	37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **830**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **830**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **835**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **836**
Avis aux créanciers..... **841**
Convocations
Sociétés anonymes **842**
Sociétés à responsabilité limitée **848**
Autres sociétés **849**
Divers
Avis au public..... **849**
Actes Administratifs
Avis au public **850**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Annulation de l'avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire

MAGHREB PARTICIPATION HOLDING SA

Société anonyme

Au capital social de 21.500.000 dinars

Siège social : Immeuble la Brise du Lac - Rue du Lac Mâlaren 1053 Les Berges du Lac

MF : 1031657 R/A/M/000

RC : B0193792007

La société Investec informe ses actionnaires de l'annulation de la convocation de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 23 avril 2021 pour l'approbation des comptes des exercices 2019 et 2020, reportée à une date ultérieure.

2021400886SANB2

Annulation de l'avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire

"INVESTEC S.A - "أنفاستاك خ.إ

Siège social : Imm. La Brise du Lac Mâlaren, 1053 Les Berges du Lac

Capital : 15 000 000 D

RC : B2430862007

MF : 1002943 H/A/M/000

La société Investec informe ses actionnaires de l'annulation de la convocation de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 23 avril 2021 pour l'approbation des comptes des exercices 2019 et 2020, reportée à une date ultérieure.

2021400887SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

STARS

SARL au capital de 10 000 dinars

Rue des Entrepreneurs, Zl de la Charguia 2, Ariana

Identifiant unique : 323708A

En vertu du PV de l'AGO du 3 février 2021 enregistré à la recette des finances, rue de Paradis, Ariana, le 9 février 2021 sous le n°21701039, quittance n°12504, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du registre des Entreprises le 24 mars 2021 sous le n°202125124, publié au B.O.R.N.E n°70 du 02.4.2021, les associés ont décidé de nommer Monsieur Hakim CHEMAM en qualité de cogérant de la société STARS pour une durée indéterminée, doté séparément des pleins pouvoirs pour gérer et agir au nom de la société.

2021T00389SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Mornaguia Mannouba le 01/4/2021, sous le n°21200775 Mme Amira Ben Salem a vendu le fonds de commerce à usage crèche et jardin d'enfant, sis au 16 rue de Tunis cité essaada Mornaguia Mannouba avec les éléments corporels et incorporels à Mme Sourour Chaabani.

Toute opposition doit se faire entre les mains de Mme Sourour Chaabani au 16 rue de Tunis cité essaada Mornaguia dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Essahafa en date du 3/4/2021.

2021T00388FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 24/3/2021 enregistré à la recette des finances Raoued sous n° 21201134 quittance M0280216 Monsieur Anouar Charfedi et Madame Hbiba Charfedi ont désisté toutes leurs parts dans le fonds de commerce tout commerce sis au 59 Av Habib Bourguiba Cité Gazella Ariana à Madame Rabia Ourheni ép Charfedi.

Les oppositions sont acceptées dans les délais de 20 jours à l'adresse du fonds et à l'adresse du cessionnaire à la rue Ahmed Asrem Imm.16 App.103 cité el Khadra Tunis, cet avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps parus le 7/4/2021.

2021T00390FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Mr Aymen Abed informe qu'il a acheté de la part de la Sté Tunisian Technogate Sté unipersonnelle matricule fiscal M1208014 représentée légalement par son gérant Mr Imed Zarouk l'ensemble du F.C avec ses éléments corporels et incorporels dédié au commerce (vente matériels informatique en détails) sis au magasin n°39 sis 1er étage (mezzanine) du complexe commercial et résidentiel avenue de Paris n°38-40 Tunis via contrat enregistré à la recette des finances rue Ghande le 19 mars 2021 sous n° 21201206 reçu n°24645. Toutes les oppositions seront recevables chez l'acheteur Mr Aymen Abed à son adresse 28 rue du parfum cité Mostakbel Ariana dans l'intervalle de vingt jours à partir de la date de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal quotidien le quotidien le 7 avril 2021.

2021T00392FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente daté du 01/4/2021 enregistré à la recette des finances El Fahs daté du 02/4/2021 n° de quittance M012391 n° d'enregistrement 21200555 Mr Najib Bin Ibrahim bin al-Taher al- Kilani CIN n°00923004 et Chokri Bin Ibrahim Bin

al-Taher al-Jamzi CIN n°00903532 a vendu à Mr Helmy Bin Al-Sabti bin Mohammed Al- Trabelsi CIN n°00958823 le fonds de commerce situé à la rue el Hédi Cheker.

L'acheteur met à la disposition de toute personne intéressée par l'affaire une copie du contrat de vente à son emplacement choisi dans le cabinet du professeur Mohamed Esghair Besghair l'avocat à la cour d'appel situé à l'approche de Farhat Hachad, examinant son accréditation en Zaghouan, sa juridiction, les objections sont fixées pendant vingt jours à compter de la date de cette annonce

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 3/4/2021.

2021T00393FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/3/2021 enregistré à Nabeul le 11/3/2021 Quittance n° M011437, enregistrement n°21200550, Sté L'ART DE MARBRE SARL a cédé à la Sté MARBRERIE JAOUADI et FILS, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à la rue Korba zone Industrielle Dar Chabaane El fehri par le biais d'un désistement sans contrepartie.

Les oppositions doivent être adressées au local du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au Jort.

2021T00395FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 6/4/2021 enregistrement n° 2120478 quittance n°25417 Société La Vue SUARL M.F n°0035527R. Représentée par sa gérante Mme Yosr Ben Miled CIN n°00300870 Mr Fadhel Gassoumi a vendu à Mr Seif Nour Ben Mohamed El Jeni CIN n°06543277 tous le fonds de commerce exploité pour vente en gros tous genres de lunettes médicale et solaire avec tout ses éléments corporels et incorporels sis au n°21 avenue de Londres Tunis

Toutes oppositions seront déposées chez la vendeuse à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce sera déposée au journal Echourouk du 8/4/2021.

2021T00396FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P daté le 19/02/2021 enregistré à la recette des finances de Béja le 22/02/2021 reçu n° M008924 enregistrement 21201149 Mm Thouraya Abidi a vendu à Mr Mohamed Omar Gharbi la totalité du fonds de commerce et ses éléments corporels et incorporels de la boulangerie Gabsi sis à la rue Khair-Eddine Pacha n°182 Béja.

Les oppositions auront lieu au Cabinet de Mekni Mohamed Naceur Maître avocat Rue Hassen Ibn Noomen Béja durant 20 jours dés la date d'annonce au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 31/3/2021.

2021R00987FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente du fonds de commerce enregistré à la recette des finances palais des finances Bizerte sous le numéro 21201173, reçu n°024489 en date du 31/3/2021.

Mme Mouna Qassam, titulaire de la carte d'identité nationale n°05181773 pour son compte et pour le compte de sa mère Hallouma et ses sœurs Leila et Zaeima, et madame Aroussia Qassam titulaire de la carte d'identité nationale n°04608723 pour son compte et pour le compte de ses frères Abderrahmane, Sonia, Radhia, Moufida et Najet, ont vendu à Monsieur Nasser Fadhli titulaire de la carte d'identité nationale n°05641394, toutes leurs parts du fonds de commerce situé place du 13 Janvier 1952 à Bizerte, destiné à vendre des chaussures, pour un montant de 37200 dinars.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien le 6/4/2021.

Toute opposition doit être déposée auprès de Maître Ramzi Achballah l'Avocat dont l'étude est sise à 73 rue Ibn Khaldoun, dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de publication au JORT.

2021R00992FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammamet le 31-3-2021, quittance n°M037066 sous le n°21201605 du 31-3-2021 Mrs Marouene Ennaser a vendu à Mme Ghinoua Chamkhi la totalité du fonds de commerce de café de première catégorie, sis à GP1 Mnaret Hammamet.

Un avis a été déjà publié aux journaux "la Presse" et "Essahafa" du 3-4-2021.

Toute opposition sera émise dans les délais chez l'acheteur à l'adresse ci-dessus.

2021R00998FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 31/3/2021 enregistré à la recette des finances de Gafsa le 5/4/2021 quittance n°MO10876, Seifeddin Ben Abdalah Abbasi titulaire de la CIN n°06244652 a vendu à Mohamed Sghaier Ben Ahmed Guwadria titulaire de la CIN n°03023399, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'avenue d'Algérie cité Echabeb Gafsa sous le nom commercial Havana destiné à la vente des collations et boissons.

Les oppositions sont recevables par l'acheteur à la même adresse du local où est exploité le fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de cette publication au JORT. Le présent avis a été publié au journal Achourouk du 7/4/2021.

2021R01003FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp enregistré à la RF de Mornag le 25 Mars 2021 quittance n°M020552, enregistrement n° 21200711.

Monsieur Anis Arfaoui, CIN n°07113904, délivrée le 10 octobre 2011 a cédé la totalité du fonds de commerce Le marché municipal Mornag Ben Arous, au profit de Mme Souad Wefi, CIN n°05152467, délivrée le 14 décembre 1998.

- Les oppositions doivent être déposées au bureau de maître Hanen Charif (Avocate) sis au-dessus de la

Banque nationale agricole, au deuxième étage de Mornag 20 jours suivants la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

- La présente publicité est parue dans le journal le quotidien du 7/4/2021.

2021R01010FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ezzahra, le 2 avril 2021 (Quittance n°M016292, Enregistrement n°21200713) Houssem Ben Kamel Guesmi, titulaire du matricule fiscal n° 1710650 P, immatriculé au RNE sous le n°1710650 P et de la CIN n°04737337 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°5, Rue Abou El Kacem Zahraoui, Ezzahra, Résidence «Amina», à la société Dinos Sons Company, SARL, immatriculée au RNE sous le n°1716334 F, titulaire du MF n°1716334 F/A/M/000

Toutes oppositions devront se produire au bureau de Maître Khaled Matoussi, avocat auprès de la Cour d'Appel, sis à la résidence Nour City, bloc «B», Bureau n°B 1-5, 1er étage, Centre Urbain Nord de Tunis, dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce est parue aux journaux : Echourouk et le Quotidien du 6 avril 2021.

2021R01011FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte Notarié du 30/3/2021 rédigé par Mme Daloula Ilahi et Mr Rabah Chaabani enregistré à la recette des finances de Feriana le 31/3/2021 quittance n°M008577 Mr Mohamed Khamess Mbarki donne à sa femme Mme Rim Boualague le fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Feriana Gasrine avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que restaurant et pizzeria nommé le coin rouge.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de Mr Taher Mbarki son adresse SNTRI agence Gafsa dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achorouk et le Quotidien le 8/4/2021.

2021R01015FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances Rue Mohamed Maarouf Sousse le 23/3/2021 sous le n°21200703, quittance n°MO22129, Mr Fakereddin Ben Elfitouri Dhifallah, CIN n°05550942, a vendu à Mr Elyes Ben Taieb Ben Mohamed Alkhayechi, CIN n°09337550, la totalité du fonds de commerce, situé à la Rue Léopold Senghor n°115 Sousse.

Les oppositions doivent être faites au bureau du Maître Selim Ben Taleb Rue Sœur Joséphine Sousse.

Cette annonce a été publiée dans le journal Quotidien le 31/3/2021 sous le n°6151.

2021S00405FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/3/2021, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 31/3/2021 sous n°21201082, quittance n°M001195, La société «ROZ'ART» Sarl (RC : B2746002006) dont le siège sis à la Rue Tarek Ibn Zied - Kalaa Séghira représentée par son gérant Mr Sami Zarouk, titulaire de la CIN n°05551410, a vendu et cédé à la société «NEW DELHI» Sarl en cour de création, représentée par son gérant Mr Bassem Dhakir, titulaire de la CIN n°11011372, la totalité du fonds de commerce du local destiné tout commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à l'Avenue la Perle du Sahel - Khézama Est - Sousse.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 3/4/2021.

2021S00414FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 26 mars 2021 enregistré à la recette des finances de Msaken le 2/4/2021 sous le n°21201132, quittance n°M032861, monsieur Fathi Ben Mohamed Daynoyni, demeurant à la route de Sfax Msaken Sousse, inscrit au registre national des entreprises sous le n°0339537F, CIN n°02952953 a donné à titre gratuit à monsieur Mohamed Ben Fathi Daynouni. demeurant à la route de Sfax Msaken Sousse CIN n°09309721, la totalité du fonds de commerce qui consiste à un magasin pour la vente de matériaux de construction sis à la route de Sfax Msaken Sousse.

Les oppositions seront reçues entre les mains de bénéficiaire à l'adresse du fonds de commerce et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 7/4/2021 au journal le Quotidien n°6157.

2021S00422FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date du 29/3/2021 enregistré le 30/3/2021 à la recette des finances de Cité Erriadh sous le n° d'enregistrement 21200638 et le n° de quittance M017465, M. Najib Ben Habib Bouzazza a vendu à Mme. Ghezela Bent Abdelhefidh Haouani tout le fonds de commerce situé à l'avenue Ibn Charaf, Cité Erriadh, Sousse, dont l'objet est vente des vêtements prêt à porter.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Med Haithem Ben Maklouf, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue des Fleurs, Msaken, Sousse, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 7/4/2021.

2021S00423FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 17/3/2021 enregistré à la recette des finances à Sidi Bouali le 31/3/2021 sous le n°21200253 reçu n°M007415

Société «Boulangerie El Akari El Ahed El Jedid» exploité à la fabrication de pain est représentées par son représentant légal Mohamed Ben Kotui Akari, a vendu à Taysir Ben Hamouda titulaire d'une CIN°05252423 domicilié à la rue Habib Bourguiba K15 n°47 Sfax. Un fonds de commerce exploité au local sis à Menzel Gare Sidi Bouali Sousse, affecté à la fabrication de pain avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteuse Madame Taysir Ben Hamouda au local dans lequel le fonds de commerce est exploité, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de présent avis.

Le présent avis a été publié aux journaux "le Quotidien" et "Achourouk" du 3/4/2021.

2021S00424FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 22/12/2020 enregistré le 24/12/2020 n°20202373 la société de l'automobile Allemand RC : B0929662010 a vendu à Karima Agrebi le fonds de commerce sis à la Rue Iben Khaldoun Sousse objet du contrat de location avec Ameur Belkhiria du 9/2/1984 enregistré à Sousse Vol 404 n°644. Pour le prix de 4000 D.

Publié au journal Essahafa du 3/4/2021.

Selon l'article 193 de CC toute opposition et constat se fera au bureau de Maître Hssen Ben Ameur sis à la Rue 3 Août Sousse.

2021S00429FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à Sousse le 25 février 2021 sous le n°M010087 reçu n°21200385, Mr Bachir Ben Ahmed Ben Hssin Ben Brahim cin n°08495228 a cédé à Mohammed Hédi Saoudi cin n° 07601819 le fonds de commerce situé à l'avenue Achifa cité Erriadh Sousse affecté à l'activité de commerce.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds indiqué dans les 20 jours suivants la publication de cet avis.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 23/3/2021.

2021S00433FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 25/01/2021 enregistré à la recette des finances rue Farhat Hached Msaken le 10/02/2021, reçu n°MO14638 l'enregistrement n°21200481, Madame Rima Bent Samir Ben Med Osman, demeurant à la rue Sahib Ben Snan Cité Erriadh Sousse titulaire de la C.I.N 09255025 datée le 10/02/2020 à Tunis, a vendu à Madame Saida Bent Abdouallah Ben Ali Najar, Titulaire de la C.I.N 03837234 à Tunis 7/12/2016 demeurant à n°6 Bouhsina Sousse, la totalité de son fonds de commerce exercé dans le local loué de Madame Fathia Lagha titulaire CIN 02915084 du 02/9/2013 à la rue 14 Janvier Messadine Sousse destiné pour commerce téléphones et accessoire.

Les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication présent avis au JORT entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce.

Le présent avis est paru au journal Elchourouk du 7 avril 2021.

2021S00434FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date 02/12/2020, enregistré le 18/3/2021 à la recette des finances rue Abou el Kacem Chebi Sfax sous le n°21201099 quittance n°M029949 Sté Henteti de délice MF 1151916/J/A/M/000 a vendu à Mohamed Ali Kolssi CIN°08861451, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé au local vente des délices et gâteaux situé au complexe Ribat el Madina n°18 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de la vendeuse Sté Henteti de délice 31 bis marche El Omrane Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux le Temps et Essabeh le 26/3/2021.

2021X00398FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date 5/02/2021, enregistré le 22/02/2021 à la recette des finances route de Tunis Sfax sous le n°21200555 quittance n°M015795 Nabila El Ech CIN° 01265472 a vendu à Henda Kamoun CIN°01283960, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels exploité dans le local situé au local immeuble Alla edine avenue 5 Août Sfax pour la vente des épices et produits alimentaires.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de maître Lotfi Ben Kraeim immeuble borj Khalifa Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux Essabeh le 26/3/2021 et le Temps le 3/4/2021.

2021X00399FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé en date du 18/3/2021, enregistré à la recette des finances rue Larbi Zarrouk Sfax le 29/3/2021 sous le n°M019713 et suivant un récépissé n°21200935, Mr Mohamed Hedi Habaieb CIN n°01135933, sis à la route de Gremda avenue Bourguiba impasse 15 n°11 - 2 municipalité Gremda Sfax, a vendu à Mr Mounir Mizouri CIN n°05295232, sis à la route de l'Aéroport km 4 Sfax, la totalité de son fonds de commerce, exploité au lavage des automobiles situé à la route de Gabès km 1 rue Ebnou Zaidoun Sfax.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Mr Abdessalem Jmal avocat à la cour de cassation à son bureau n°16 immeuble Sfax 2000 avenue des martyrs Sfax, dans un délai de 20 jours à dater de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis est paru dans les journaux «le Quotidien» p 30 et «Chourouk» p 24- en date du 02/4/2021.

2021X00400FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 31/3/2021 enregistré à la recette des finances Diar Elwafa Sfax le 02/4/2021 selon reçu n°31774 enregistrement n°21201886 madame Rathia Elechi (cin 08150777) a vendu à monsieur Melek Chtourou (cin 08808016) la totalité du fonds de commerce "Extra phone" de vente et réparation de portables, exploité dans le local situé à l'avenue de la Liberté 14 Janvier immeuble donia (M7) Sfax.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours suivant au bureau de Maître Yengui Dabbech Saoussen avocate à 40 av Hédi Chaker Sfax. Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien en date du 6/4/2021.

2021X00402FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31 mars 2021 enregistré à la recette des finances de Bab Souika, le 31/3/2021 Quittance n°M020048, enregistrement n°21200890, Madame Zohra Aloulou, titulaire de la carte d'identité nationale n°01267809, et de l'identifiant unique n°0383099F, demeurant à la résidence El Azhar rue Ali Zlitni El Manar - Tunis; vend à La société FOUTA ET BLOUZA ACTUALISEE, Société à Responsabilité limitée titulaire de l'identifiant unique n°1615335W, élisant domicile chez maître Nejib Feki, 11 rue Taieb Mhiri, Sfax, Représentée aux fins des présentes par sa Gérante Sonia Boudawara titulaire de la CIN n°01306578 qui accepte le fonds de commerce à usage de commerce de détail de prêt à porter situé au local n°4 sis au rez-de-chaussée du centre NAOUREZ les berges du lac de Tunis Zone B composé des élément corporels incorporels.

Les éventuelles oppositions sont reçues entre les mains de Maître Jihen Krichen Elleuch, avocate, pour le compte de la société d'avocats le Consortium pour le Contentieux et le Conseil, ayant son siège social au 49, avenue Hedi Nouira, Résidence Al Qods Bloc B 1er étage Bureau 1B3 Cité Ennasr 2 Tunis dans un délai qui ne dépasse pas vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette publication a été également insérée au journal quotidien Al Chourouk du 4/4/2021.

2021400876FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 25/3/2021 enregistré à la recette des finances d'Al Sers Le Kef, le 31/3/2021 quittance n°M004290 enregistrement n°21200267 Mr. Wassim Aloui a vendu un fonds de commerce d'un local de boulangerie avec ses éléments matériels et moraux, sis à 07 Rue Hédi Hfaiidh Al Sers Le Kef à Mme. Chalbiya El Bouzidi. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 8 avril 2021.

2021400877FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP daté du 25/3/2021 enregistré à la recette des finances Menzel Temime le 29/3/2021 (Quittance n°M019936), enregistrement (n°21200571), Aleya Boudiche (titulaire c i n n°01784625) a vendu à Mohamed Boudiche (n° Cin 06424473) un fonds du commerce consistant en une quincaillerie sise à la rue Bey Rem Tounsi Menzel Temime avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être envoyées à l'adresse de la quincaillerie sus-indiquée et à l'adresse de l'acheteur sise à la rue Ibn Khaldoun Menzel Temime dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal d'Echourouk du 4/4/2021.

2021400884FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/12/2020 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 20/01/2021 reçu n°M006456, Mr Bchir Chebli titulaire de la CIN n°00016571, a loué la totalité du fonds de commerce situé à 02 rue de la renaissance Ariana avec ses éléments corporels et incorporels à Mr Mohamed Ben Ammar titulaire de CIN n°07498084.

Les oppositions se fonts entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds cédé dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis. Cette annonce est publiée au journal Le Quotidien du 19/3/2021.

2021T00387FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

Suivant acte sous seing enregistré à Tunis le 25/3/2021 quittance n°M017010 enregistrement n°21300845 Mr Hamed Seddik gérant de la «Société Kamel et Rafika Seddik» a loué la totalité du fonds de commerce (Gérance libre) sis à 13 Rue d'Allemagne Tunis avec tous les éléments corporels et incorporels à Mr Montassar Ben Zekri.

Suite à ce qui est mentionné ci-dessus, le propriétaire informe le public qu'il ne répondra pas à des engagements de toutes natures, qui seront pris par le locataire pendant toute la période du bail.

L'annonce a été publiée au quotidien «Echourouk» n°10804 le 01/4/2021.

2021T00394FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 1 octobre 2019, enregistré à la recette des finances rue al-jazira Tunis en date du 25 octobre 2019 sous n°19302607 quittance n°M066803. Monsieur Najib Agrebi loue à la société star négoces et distribution identifiant unique 1596536V un fonds de commerce sis à Tunis 40 rue de la commission.

Cette annonce a été publiée au journal la presse sous n°H/2100552 en date du 3 avril 2021.

2021T00397FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 2 mars 2021, enregistré à la recette des finances rue al-jazira Tunis en date du 2 mars 2021 sous n°21300675 quittance n°M013491. Monsieur Mohamed Ali Agrebi loue à la société Najib de Distribution identifiant unique 0768519R un fonds de commerce sis à Tunis 37/35 rue Al-Jazira magasin n°5.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse sous n°H/2100545 en date du 3 avril 2021 et au journal Essahafa n°H2100546.

2021T00398FCCC3

Location du fonds de commerce

(Gérance libre)

Suivant acte sous seing enregistré à Tunis le 02/4/2021 quittance n°M018810 enregistrement n°21300965 Mr Hamed Seddik a loué la totalité du fonds de commerce (Gérance libre) sis à 11 Rue Charles De gaulles Tunis avec tous les éléments corporels et incorporels à Mme Rabiaa Bent Habib Ben Ibrahim El Hammami.

Le propriétaire informe le public qu'il ne répondra pas à des engagements de toutes natures, qui seront pris par le locataire pendant toute la période du bail.

L'annonce a été publiée au quotidien «Echourouk» n°10810 du 7/4/2021.

2021T00399FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Fouchena le 5/4/2021 quittance n°M026760 Mr Ridha Ben Habib Ben Hatab Tarchoun Titulaire de la CIN n°07108373 a loué le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à cité Jawhra avenue Monastir Mhamdia Ben Arous et dont l'activité est Café de 01/6/2020 au 31/5/2022 à Mme Chhiba Bent Cherif Jouini ép Kamel Jouni Titulaire de la CIN n°04462583.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 8/4/2021.

2021R01013FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Association des anciens du lycée de Sbeitla

Local : 47 rue Ettahrir Sbeitla 1250

Objectifs :

1- Relier des liens entre les anciens du lycée de Sbeitla.

2- Organiser des réunions périodiques pour les anciens du lycée.

3- Faire des activités sociales, culturelles et de loisirs.

Structure :

Président : H'leli Mbarek.

Vice-président : Dalali Wahida.

Secrétaire général : Ifaoui Abederrazek.

Trésorier : Allagui Wnais.

Membres :

Amri Mohamed Hédi.

Yousfi Hafedh.

Khadhraoui Belgacem.

Daassi Mohamed Lamine.

2021R01004APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : «Je t'aime mon pays»

Son objet : Association de développement

Adresse : 14 Avenue Abdallah Bidhaoui Khézama Ouest - 4071 Sousse.

Objectifs :

1. Parvenir à plaidoyer les problèmes des jeunes et développer leurs capacités.

2. Parvenir à pousser les jeunes à participer au développement durable.

3. Parvenir à accompagner et encadrer les jeunes vers la création de projets de développement.

4. Communiquer avec des associations et des organisations similaires dans le pays et à l'étranger.

Les fondateurs :

Président : Malek Ben Daly carte d'identité nationale numéro 12855719.

Vice-président : Lamia Jeaiem carte d'identité nationale numéro 02962416.

Secrétaire générale : Oumaima Lajimi carte d'identité nationale numéro 12829804.

Trésorière : Amani Laajimi carte d'identité nationale numéro 09289393

Le substitut du secrétaire général : Safa Knani carte d'identité nationale numéro 09279094.

2021S00427APSF1

Constitution d'une association

L'association «Pont de la paix» pour l'échange culturel et intellectuel à Sbeitla.

Siège : Maison de culture de Sbeitla

Objectifs : culturel, scientifique, intellectuel

Membres de l'association :

Président : Tlili Faicel

Secrétaire général : Dhaya Sihem

Trésorier : Dhahri Tlili.

2021S00430APSF1

Syndic des Propriétaires à La Résidence

SINENE PACHA

Avenue Hédi Nouira - Cité Ennasr II - Ariana

Suivant procès verbal de l'assemblée générale tenue le 01/12/2019 enregistré à la Recette des Finances de Borj Louzir le 10/8/2020 sous le n°20801656 quittance n°38370, le syndic de la Résidence Sinene Pacha sise à l'Avenue Hedi Nouira - Cité Ennasr II - Ariana, a été constitué et approuvé par la municipalité de l'Ariana en vertu de son arrêté municipal n°100 en date du 11/01/2011, dont le bureau est composé comme suit :

1- Akram Riahi : Président

2- Chedli Maghraoui : Vice Président

3- Mourad Safi : Trésorier

4- Anissa Dachraoui : Membre

5- Hafedh Driss : Membre.

2021400882APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Ajournement de l'audience de l'adjudication et rabaissement de quarante pour cent 40 (%)

De la mise à prix initiale

Etude Maître Abderrazak Chebbah Elbey

Avocat à la Cour d'Appel

Rue de la Justice immeuble Molka Mahdia

Matricule Fiscal : 1226849/C

Partie poursuivante : 1/ Saida Sfar, propriétaire indivisaire, demeurant 479 Avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia, titulaire de CIN n°03903914 et 2/ Fatma Haj Salem, propriétaire indivisaire, demeurant 675 Avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia, titulaire de CIN n°03833496.

Partie poursuite : 1/ Mohamed Hedi Elmabrouk, 2/ Mohamed Elmabrouk, 31 Massoud Elmabrouk, 4/ Elhabib Elmabrouk, propriétaire indivisaire, demeurant tous impasse Aouled Nejim ruelle de l'avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdi et 5/ Latifa Elmabrouk, propriétaire indivisaire, demeurant à la rue Mohamed Ben Amor Hiboun Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Abderrazak Chebbah Elbey, Avocat à la Cour d'Appel, Rue de la Justice immeuble Molka Mahdia.

Immeuble mis en vente : il s'agit de la totalité de l'immeuble situé à l'endroit connu de forêt de Hiboun route dkhila Mahdia consiste en un lot de terrain agricole de forme oblique contenant 9 amandiers, 1 figuier et 1 olivier situé au bord délimité du nord par le terrain de Fethi Ben Amor Allaya de l'est par le terrain des héritiers Fekih Salem Ben Amor et le terrain des héritiers Salem Fekih et du sud route Dkhila et de l'ouest par le terrain de Mohamed Salah Baklouti d'une superficie de 9139m².

Le montant d'ouverture de vente de l'immeuble : le prix est fixé à cinquante-quatre mile huit cents trente-quatre dinars (54.834.000DTN) après la réduction de la mise à prix initiale de 40%, on lui ajoute les frais de la première audience d'adjudication fixé par le tribunal à deux milles six cents trente-six dinars 773 millimes (2.636.773DTN) et les frais et les honoraires de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de vente : la vente du bien objet de jugement de licitation aura lieu le lundi 10/5/2021 à partir de 9h du matin auprès de la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia au palais de justice Taieb Mehiri Mahdia.

Visite du local et conditions : Tout intéressé peut visiter l'immeuble tous les jours du 8h du matin jusqu'à 18h du soir.

2021T00400VEPA1

Vente aux enchères

Après réduction du prix introductif de 40%

Maître Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 12.214.113/94.553.525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce relevant du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°176041996B, son siège social sis à l'Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Seifeddine Ben Habib Ben Hassine, titulaire de la CIN numéro 09177934, son domicile sis au numéro 39 bis Rue Curawan - La Manouba (en sa qualité de débiteur hypothécaire).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à l'avenue de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie : Les biens immobiliers objet de la vente sont deux appartements et un local commercial d'un immeuble moderne sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Hammamet, sa délégation, gouvernorat de Nabeul, objet du titre foncier numéro 558561 Nabeul, dénommé «FAOUSTOU», limités à l'Ouest et à la Kebla, par l'école préparatoire Abou Elkacem Chebbi, à l'Est par l'Avenue Habib Bourguiba et au Fond par Amen Bank. Ils comprennent toutes les utilités nécessaires. Le premier appartement numéro A 1-1 : est situé au premier étage, du type S+3, qui contient un salon, 3 chambres à coucher, une cuisine bien équipée, une salle de bain, des WC, dont la superficie est d'environ 93m², tandis que le deuxième appartement numéro A 2-5 : est au deuxième étage, du type S + 1, composé d'un salon, d'une chambre à coucher, d'une cuisine, une salle de bain, dont la superficie est d'environ 88 m², alors que le local commercial est situé au rez-de-chaussée sous le numéro A-2, dont la superficie est de 100 m², en soulignant que les deux cuisines sont bien équipées : armoires, matériel électroménager de lux, les murs extérieurs sont en brique double cloison d'une épaisseur de 35 cm, les murs intérieurs sont couverts en brique ordinaire d'une épaisseur de 10 cm et le sol est pavé de parterre de lux, les murs des salles de bains et de la cuisine sont couverts de céramique et la menuiserie est en bois de lux pour les portes et en aluminium pour les fenêtres, avec des stores en PVC, avec des moteurs électriques et les matériaux ferreux, sanitaires et électriques sont de très haute qualité et la peinture est à l'eau.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre : Le prix est de sept cent dix mille et quatre cent dinars (710 400-000) ainsi que le frais légaux pour la première audience et le frais de la deuxième audience, et ce comme suit :

- La valeur de l'appartement numéro A 1-1, sis au premier étage est de : deux cent cinquante deux mille dinars (252. 000 d 000),

- La valeur de l'appartement numéro A 5-2, sis au deuxième étage est de : cent cinquante huit mille et quatre cent dinars (158. 400 d 000),

- La valeur du local commercial sis au rez-de-chaussée sous le numéro A-2 est de : trois cent mille dinars (300 000 d 000).

6/ Date et lieu de l'enchère : Le Lundi correspondant au dix-sept mai deux mille vingt et un (17/5/2021) près l'arrondissement des ventes immobilières du tribunal de première instance de Grombalia à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie : Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du tribunal de première instance de Grombalia ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021R01014VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble sur saisie immobilière

Etude Maître Anis Ben Youssef

Avocat à la cour de cassation

24 Rue Taieb Mhiri Jendouba

Tél : 78 612 413

Poursuivant : Rachid Ben Yahya Barouni CIN n°02355653 délivrée le 22/5/1999, 24 rue Taieb Mhiri Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Anis Ben Youssef Avocat auprès de la cour de cassation 24 Rue Taieb Mhiri - Jendouba.

Partie saisie : Monsieur Mourad Ben Rachid Ayadi C.I.N n°02506671 délivrée le 4/01/2006 demeurant 01 Rue Makther cité Nakhil 2 Jendouba.

La mise à prix : est fixée à un million six cents cinquante cinq mille cinq cent dinars (1655500.000 Dinars)

Date et lieu de l'adjudication : le mardi 4 mai 2021 à partir de 9H à la chambre des criées du tribunal de première instance de Jendouba.

Visite des lieux : La visite est possible tous les jours de la semaine et pour de plus amples renseignements s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Jendouba

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

Tout l'immeuble est équipé en électricité.

Désignation de l'immeuble à vendre :

L'immeuble est situé à la rue Makther cité Nakhil 2 Jendouba délimité du coté est par le lot n°117, du coté ouest par le lot n°120 et du coté sud partiellement les lots n°132 et 133.

L'immeuble est constitué de 03 étages :

Le rez-de-chaussée est composé de 04 appartements dont :

- 02 appartements en façade comportant chacun 3 chambres, 1 séjour, 1 hall, cuisine, 1 salle d'eau et 1 séchoir

- 02 appartements à l'intérieur comportant chacun 2 chambres, 1 salle de séjour, 1 hall, 1 cuisine, 1 salle d'eau et 1 séchoir

Les 02 étages; sont composés de 4 appartements chacun dont 02 appartements constitués de salon + 3 chambres et 02 appartements érigés en salon + 2 chambres

- 1 studio à la terrasse composé de 02 chambres donnant sur 1 véranda, 1 hall, 1 cuisine et 1 salle d'eau.

Tout l'immeuble est équipé en eau portable et électricité.

2021R01016VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie Immobilière

1- Poursuivant :

Triki Frej, employé à l'étranger, demeurant à la Rue Mzali Sidi Seri Monastir.

2- Avocat poursuivant :

Maître Nabi Mohamed El Habib, Avocat à la cour d'appel, demeurant Résidence Beb Kram Monastir, identifiant fiscal 1261832/S.

3- Partie saisie :

Merchaoui Fethi, propriétaire d'une société, demeurant quartier el fawez route remada Monastir.

4- Immeuble saisi :

La totalité des parts indivises de 78.5 parmi les 157 parties du titre foncier n°36424 Monastir dénommé «Chayma» usage d'habitation composé de la parcelle n°1 selon le plan du cadastre situé à Monastir d'une superficie de 1 are cinquante sept centiare et qui constitue un terrain contient un loyer au rez-de-chaussée qui comporte une entrée, chambre de séjour, chambre de réception, cuisine, salle de bain, 02 chambres à coucher, hall et garage.

5- Mise à prix :

Soixante-dix mille quatre cent dinars (70 400d000) selon estimation de l'expert Mr Trimech Mohamed nommé par ordonnance du tribunal de Première d'instance de Monastir n° 65194 datée du 17/12/2019.

6- Les charges :

Commandement saisi immobilier enregistré le 5/12/2018 au profit de Madame Alaya Mounira.

7- Date d'audience :

Mercredi cinq mai deux mille vingt un (5/5/2021) à neuf heures du matin et heures suivantes devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

8- Visite des lieux :

La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal, ou s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et toutes personnes voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) du prix. S'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2021S00432VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed Ben Mohamed Jaraya, CIN 01131903, commerçant, demeurant à n°51 rue Khaled Iben Walid Gremda Sfax 2

2/ Rue Mohammed Hedi Kfacha Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «saadoun» objet du TF n°42650 Sfax sis à la rue du marché central dérivé de l'avenue Habib Bourguiba consistant en un terrain situé dans une zone immeuble Z c délimité du coté sud par Ghomrasni, du coté est par rue marché central, du coté ouest par société SOTAS et du coté nord par Taktak.

L'immeuble consistant en un terrain clôturé d'une contenance de 498 m² sur lequel est édifié des constructions dont le toit une partie en béton et une partie en charpente.

Les constructions couvertes en charpente contiennent quatre parties :

La 1ère partie d'une superficie couverte de 57 m² situé au coté nord est de l'immeuble elle contient une grande salle et un dépôt exploité comme un point de vente.

La 2ème partie d'une superficie couverte de 48 m² contient 3 dépôts situés au coté nord. La 3ème partie d'une superficie couverte de 89 m² contient 2 dépôts.

La 4ème partie d'une superficie couverte de 114 m² contient 3 dépôts et une salle d'eau Les constructions couvertes en charpente d'une superficie couverte de 56 m² contient un dépôt au coté ouest de l'immeuble d'une superficie couverte de 9 m², un dépôt de 21 m² au coté sud ouest et un dépôt de 26 m² adjacent au coté nord de la 3ème partie. L'immeuble est équipé en eau potable et en électricité, il est délaissé et en mauvais état à l'exception de la 1ère partie.

Mise à prix : (1.020.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 10/5/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00401VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Souad Bent Kacem Abid, demeurant route Manzel Cheker km 2,5 Sfax.

Partie poursuivie : Hedi Ben Maki Ben Ammar, retraité domicile élu au cabinet de son avocat maître Walha Ahmad, rue de l'Armée imm adhar Sfax.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Turki Mohamed, Avocat à la cassation rue Abou Kacem Chebbi imm carthago b A étage n°5 Sfax.

Le titre exécutoire en vertu duquel la saisie est opérée et les exploits : le jugement civil n°1748 du 23/11/2010 rendu par le tribunal de 1ère instance de Sfax 2. Obligeant le défendeur à payer au demandeur la somme de (37.500.000d) au titre de sa part de la vente effectuée le 15/6/2006 ainsi que la somme de (300.000d) frais d'avocat et de justice et (40,865d) frais d'injonction et de payer (30,225d) frais de signification.

Le dit jugement a été confirmé par la cour d'appel de Sfax en vertu de l'arrêt n°55996 du 4/4/2015 lequel jugement est notifié par exploit n°9756 du 20/5/2019.

Cet arrêt est devenu exécutoire selon le certificat de non pourvoi en cassation du 11/6/2019.

La saisie : effectuée par l'exploit n°9853 du 15/12/2020 la partie poursuivie en est informée par le p.v n°9853 du 22/12/2020.

Propriété à vendre : Le terrain d'une superficie de 215 m², situé sur la rocade entre la route de Menzel Chaker et la route de l'aéroport au niveau du km 2,5 clôturé de tous les cotés, renfermant une villa d'une superficie couverte est de 180 m² comprenant une véranda, un salon, des chambres à coucher, une cuisine et une salle de bain. Le tout surmonté d'un étage qui est la propriété de Slim Ben Ammar. Cette villa objet de la vente est limitée au Sud par la rocade, au Nord par une impasse et Tarak Maatougui à l'ouest par Samir Maaloul.

Mise à prix : (52.800,000) dinars après abattement de 40 % auquel s'ajoute les frais taxés par le tribunal à la première audience à raison de (2.805.898) dinars et les frais de la mise aux enchères après abattement du prix.

La date de l'Adjudication : Elle est fixée au 12/5/2021 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 à neuf heures.

Conditions de la vente : La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un Avocat après consignation du tiers (1/3) du montant de la mise à prix.

Le paiement du prix doit être en espèce ou par chèque certifié.

Le prix d'adjudication comprenant également outre le prix atteint par les enchères, les frais et honoraires taxés fixés par le Tribunal lors de l'adjudication.

2021X00403VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Tunisian Saudi Bank (Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 32 rue Hedi Karray Tunis qui a élu domicile chez Arab Debt Recovery sise à 5 rue Talleyrand 8ème étage 1002 Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Hedi Ben Hedi Ben Belkacem Hajji, titulaire de CIN n°01032242 domicilié à la rue des Martyres n°42 Sidi Bouzid.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°4026 «Sidi Bouzid» dénommée «Bilel» représentant un terrain agricole planté d'olives, amandiers, pistaches et figues, situé à la délégation de Rgueb - Sidi Bouzid.

Il est constitué de 3 parcelles n°573-575-584 d'une superficie de 42852 m².

Mise à prix : fixée à cinquante neuf mille huit cent vingt neuf dinars 600 millimes (59.829.600 D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sidi Bouzid le mardi dix huit mai deux mille vingt et un 18/5/2021 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

2021X00404VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, RC : B19321997 représentée par son président directeur général, dont le siège social est situé à Tunis,139 avenue de la Liberté Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961FAP000.

Partie saisie :

Abdelwaheb Ben Hmed Ben Yahia, gérant de société, titulaire de CIN n°05261676 demeurant au 1er rue de l'office, Kram ouest, Tunis.

- Propriétés à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°68632 Sfax dénommé «AL Mostakbal» qui représente un appartement situé au 3ème étage de l'immeuble situé à route de l'aéroport km 4,5 Sfax, d'une superficie de 72 m², qui correspond à la parcelle n°119 du lotissement du titre n°68585 Sfax, il comprend 3 chambres, une salle de bain, une cuisine, liées à l'électricité et l'eau, avec les parties indivises qui s'y rattachent.

Mise à prix : fixée à quarante mille huit cent dinars (40.800,000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi douze Mai deux mille vingt et un (12/5/2021) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2021X00405VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 32 Rue Hedi Karray Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité de caution :

Salma Bent Abdelmajid Ben Taieb Siala, titulaire de la CIN 05271959, demeurant à la vieille Madina, rue du Magistrat n°6 Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°28881 Sfax, dénommée «Villa Imen» qui est constituée d'un terrain de 645 m² d'une seule parcelle, située à route de Gabes km 3 sur le bord et entre 2 rues, sur lequel est bâtie une villa de 2 étages, son état actuel ancien.

Mise à prix :

Fixée à trois cent soixante mille dinars (360.000,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi douze mai deux mille vingt et un (12/5/2021) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2021X00406VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr imed Ben Mohamed Hmida(débiteur) directeur commercial d'une Sté, titulaire de la CIN 05249714,y demeurant à la Route Sidi Mansour Km4 cité Bourguiba Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Imen Echchebi Huissier Notaire sous le n°5284 le 21/12/2020 sur la totalité de la propriété sise à la Route de Saltnia Km7 Avenue 9 Avril Sfax représentée par une parcelle de terrain de superficie est de 836 m² clôturée de tous les cotés, entrée ouest avec porte métallique ouverture sur zanket orientation sud, sol Gazone.

Au centre nord existe une villa et au coin nord est existe un garage.

La superficie de villa est de 151 m² qui contient : un hall, salon, séjour, wc, cuisine, salle de bain équipée, existe aussi terrasse nord non couverte et véranda ouest petite

Le coté nord de la villa entourée par entrée carrelée relié à coté ouest de l'entrée de la propriété et du coté Est garage et se trouve aussi des escaliers non couverts qui mènent à la terrasse attenant à la villa du coté sud vers coté ouest.

Au coin nord est de la propriété existe un garage couvert par tissu en plastique de superficie est de 45 m².

Les limites de cette propriété du coté Sud Ellajmi, du coté Nord Habib Dammak, du coté Est Mohamed Chtourou et du coté ouest Jerbi séparé par entrée commune avec la propriété saisie et Damak et Jerbi.

Les hypothèques qui grèvent la propriété :

- Meriem Bent Chedly Ben Ameur Epouse Hdiji titulaire de la CIN 08836809, locataire depuis 2 ans la propriété saisie sise à la Route de Saltnia Km7 Avenue 9 avril Sfax.

- Hypothèque de 1er rang d'un montant 45.000.000 D sur la totalité de la propriété inscrit par contrat hypothécaire rédigé acte judiciaire par deux huissiers judiciaires Moez Krichen et Oussema Zouch le 6/5/2005 au profit UIB, Sté anonyme représentée par son directeur général, son registre de commerce sous n°B6151996, matricule fiscal n°002708Q dont le siège social est situé à 65 Avenue Habib Bourguiba Tunis.

Mise à prix : est fixée cent quarante huit Milles huit cent Dinars (148.800.000D) terre et construction après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 3.062.111 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 3 mai 2021 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 1, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Toute personne voulant participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 49.600.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2021X00411VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Le créancier saisissant : la société CONSEIL TECHNIQUE INGENIERIE DU BATIMENT «COTUB » en la personne de son représentant légal, société anonyme, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B177791996 Matricule Fiscal numéro 03755C, dont le siège social est situé à la Route de Tunis k 0.5/ 3002 Sfax.

Elisant domicile à l'étude de Me Mohamed Affes, avocat du poursuivant, inscrit à la cour de cassation, sise à la Rue de Kairouan Immeuble Intilaka, Bloc B 3, deuxième étage, 3000 Sfax, Matricule Fiscal numéro P/A/X/1342126/000

Les débiteurs saisis :

(i) La société DIMASSI BOIS, en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre du commerce auprès du Tribunal de Première Instance de Grombalia sous le numéro B127751996, dont le siège social est situé à 36, Rue des Pigeons 8000, Nabeul (en sa qualité de débiteur principal et hypothécaire) ;

(ii) La société DIMA BOIS, en la personne de son représentant légal, société unipersonnelle à responsabilité limitée, immatriculée au registre de commerce auprès du Tribunal de Première Instance de Grombalia sous le numéro B 155632002, dont le siège social est situé à l'Avenue Khemais Omaya, Beni Khalled, Nabeul (en sa qualité de débiteur principal et hypothécaire) ;

(iii) Madame Saloua Ben Mohamed El Mehdi Souilem, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05104090, demeurant au 36, Rue des Pigeons, Nabeul (en sa qualité de garant et de caution dans la limite de sa caution).

L'avocat poursuivant : Me Mohamed Affes Avocat à la cassation dont l'étude est sise à la Rue de Kairouan Immeuble Intilaka, Bloc B 3, deuxième étage, 3000 Sfax, Matricule Fiscal numéro P/A/X/1342126/000.

Désignation de l'immeuble saisi : L'immeuble objet du titre foncier numéro 543165 Nabeul, dénommé «Aroussia» situé en bordure de rue, localité de Hammamet, Gouvernorat de Nabeul, dont la superficie est de 290 mètres carrés (290 parcelles), qui

est constitué d'un terrain à vocation d'habitation sur laquelle est édifiée une construction de deux étages d'une superficie de 290 mètres carrés, contenant un rez-de-chaussée, comprenant un salon, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain, une cour, un balcon et un couloir de 169 mètres carrés et un premier étage comprenant un salon, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain, une cour, un balcon et un couloir de 190 mètres carrés. Ledit immeuble est délimité au sud par une route d'une largeur de 8 mètres, à l'est par un passage privé, à l'ouest par un immeuble propriété de Monsieur Ali Ennouri et en face par un immeuble propriété de Monsieur Khames Ben Mohamed Ennour.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée à quatre cent soixante et onze mille deux cent dinars (471 .200, 000) dinars en plus des frais de justice qui seront arrêtés par le tribunal le jour de l'audience fixée au lundi 3 mai 2021.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aux enchères publiques se fera au tribunal de première instance de Grombalia sis à la Rue Habib Bourguiba Grombalia à la date du lundi 3 mai 2021 à partir de 9 heures du matin.

Visite et constat des lieux : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours durant les horaires du travail.

Pour tout renseignement, il convient de consulter le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou à l'étude de Me Mohamed Affes sise à la Rue de Kairouan Immeuble Intilaka, Bloc B 3, deuxième étage, 3000 Sfax, Matricule Fiscal numéro P/A/X/1342126/000.

Participation à la vente : L'enchère ne peut être effectuée que par avocat à la Cour et ce, après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable (à l'exception du poursuivant).

NB : En plus de la consignation du 1/3 de la mise à prix, les étrangers devront se munir de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de Nabeul.

2021400878VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Folle enchère)

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : La société immobilière d'animation et de Loisirs «TOURISTIKA» SARL - RC N° 82463122006 dont le siège social est au n°39 avenue de Japon Immeuble Safsaf, 5ème étage Montplaisir Tunis - En sa qualité de débitrice principale hypothéquant.

3/ Le fol enchérisseur : Société GLOBAL INVEST en la personne de son représentant légal; Rc B02190522017, élisant domicile au 87 Avenue Jugurtha Mutuelleville Tunis.

4/ Prix d'adjudication : Six millions neuf cent mille dinars (6 900 000Dnt) avec les frais déterminés par le tribunal à savoir : Six mille quarante cinq dinars deux dix sept millimes (6045 ,217 Dnt).

5/ La partie poursuivante la vente pour folle enchère : La société immobilière d'animation et de Loisirs «TOURISTIKA I» SARL - RC N°B2463122006, dont le siège social est au n°39 avenue de Japon Immeuble Safsaf, 5éme étage Montplaisir Tunis

6/ Avocat du fol enchérisseur : Maître Mabrouk Maddouri, Avocat à la Cour de Cassation, dont le cabinet est situé au 61, Rue Abderazek Chraibi, Tunis, titulaire de la Carte d'identité Nationale n°07266865 émise à Tunis le 29 Mars 2002, ayant le Matricule Fiscal n°000/P/A/0798444/F

7/ Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°584247 Nabeul dénommé «TOURISTIKA 1» d'une superficie de 7010 m² situé à la rue Moncef Bey Hammamet à coté du restaurant «Calypso», desservie par toutes les commodités, sur lequel est édifié un ensemble immobilier en cours de construction, à usage commercial et habitation d'une superficie couverte totale de 16850m² composée de deux blocs chacun comprend un sous sol, un RDC et trois étages, le bloc A est d'une superficie couverte approximative de 5397m² composé de 46 appartements S+1- 8+2 et 5+3 et le bloc (B) est d'une superficie couverte approximative de 6453m² - 5000 m² couvert au RDC et 5000m² couvert pour le sous sol les travaux sont en état d'arrêt.

8/ La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à six millions neuf cents Milles Dinars (6 900 000 dinars) sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

9/ Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Grombalia sis à la ville de Grombalia le lundi 10/5/2021 à partir de 9 heures du matin.

10- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

11- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2021400897VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite

LA SOCIETE REN CAST TUNIS

Identifiant unique : 886036K

Appel d'offres pour la vente de lot de terrain n°62-63 extraire du titre foncier n°21422

En vertu de l'autorisation du juge commissaire, du 5 avril 2021, le syndic de faillite de la société "RAN CAST Tunisie" met en vente le lot de terrain n°6263 extrait du titre foncier n°21422 d'une superficie de 10886 m² sis dans la zone industrielle de zriba gouvernorat de Zaghouan.

Tout intéressé par le présent appel d'offre est invité à retirer le cahier des charges du bureau de syndic de faillite sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route mjez el beb cité Bougattfa 2 Sidi Hcine Tunis, contre le paiement de la somme de 200 dinars.

Les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférents sous pli fermé et ce au plus tard le 13 mai 2021.

Pour plus de renseignement, contactez le bureau du syndic de faillite au : 71 559 671.

2021R01002VEPA2

Jugement déclaratif de Faillite

Société Kings Savour

RC : B278412008

MF : 1037954Z/A/M/000

N° 25 Av Ali Ibn Abi Taleb Monastir 5000

Suivant jugement du Tribunal de première Instance de Monastir n°60412019 en date du 14/5/2019, il a été déclaré la faillite de la société Kings Savour et fixant 5/7/2018 la date de cessation de ses paiements avec les conséquences qui résulte dus à l'impossibilité de son redressement.

La désignation de Mr Jamel El Kamel syndic de faillite et Mme Imen Chouri Juge - Commissaire, il en est fait mention au registre national des entreprises, et ordonne l'insertion de l'extrait de ce jugement dans le journal officiel de la République Tunisienne, l'affiché dans l'auditoire du Tribunal et l'apposition des scellés si nécessaire, l'inscription d'une hypothèque légale au profit de la masse des créanciers relative aux immeubles appartenant à la société en faillite.

Les créanciers sont appelés à remettre au syndic de faillite à son adresse avenue Dr Taieb Hachicha M'saken 4070 Sousse leurs titres de créances et ce conformément au délai et procédures légales.

2021S00421VEPA2

Liquidation

SOCIETE DARKLIGHT TUNISIE

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

81 Rue Opérations du Sahel 5010 Ouerdanine

Identifiant unique : 1255875 R

En vertu d'une ordonnance sur requête émanant du Président du Tribunal de 1ère Instance de Monastir en date du 15.3.2021 sous le n°75488,

Mr Salem Boujnah est désigné comme liquidateur de la Société Darklight Tunisie en vue d'assurer sa liquidation conformément aux règles de droit.

Les Créanciers sont invités à présenter leurs titres de créance dans un délai de vingt jours (20) à partir de la date de sa parution sur le journal à l'adresse suivante :

M. Salem Boujnah Rue Tarak Ibn Ziad à Moknine.

2021S00426VEPA2

Clôture de séquestration judiciaire

En vertu du jugement du référé rendu par le tribunal de première de Tunis le 02/3/2021 dans l'affaire n° 26569 il a été décidé la clôture de la séquestration judiciaire déclenchée en vertu du jugement du référé n°882 du 11/7/2011 sur l'ensemble des biens meubles et immeubles de Ahmed Nacef, Ahmed Nacef héritier de Mounira Trabelsi et Lilia Nacef héritière de Mounira Trabelsi et de mettre fin de la mission de séquestre judiciaire Lotfi Njimi à partir de la date 02/3/2021

2021400888VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY

S.A. au capital de 1 500.000 dinars

Identifiant Unique : N°1597377C

Identifiant CNSS : 600738-17

Zone Industrielle de Sidi Abdelhamid, Boulevard de l'Environnement RN 82 Sousse

Messieurs les actionnaires de la société "TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY" sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 5/5/2021 à 10h à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'Administration.

2/ Transfert du siège social.

3/ Modification corrélative des statuts.

4/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021T00402SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société INSSIPE

SA au capital de 50.000 DT

Siége social : 19, Rue de l'Artisanat Charguia 2

MF : 382737J/A/M/000

RC : B142771999

Messieurs les actionnaires de la société INSSIPE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 7 mai 2021 à 11 heures du matin au siège de la société à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports d'activité de l'exercice 2020.

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2020

4- Affectation du résultat de l'exercice 2020

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice de l'an 2020

6- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes 2021, 2022 et 2023

7- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2021, 2022 et 2023

8- Questions diverses.

2021R00990SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SECURAS

SA au capital de 550.000DT

Siége social : 19, Rue de l'Artisanat Charguia 2

MF : 012069M/A/M/000

RC : B1128051997

Messieurs les actionnaires de la société SECURAS sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se

tiendra le vendredi 7 mai 2021 à 10 heures du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports d'activité de l'exercice 2020

2) Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2020

4) Affectation du résultat de l'exercice 2020

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice de l'an 2020

6) Renouvellement des mandats du commissaire aux comptes 2021, 2022 et 2023

7) Questions diverses.

2021R00991SANB3

Convocation

QNB

S.A au capital de 260.000.000 dinars

I.U : 0014247W

M.F : 000/M/P014247 W

Siège social : Rue Cité des Sciences - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de QNB, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire et ce, le mardi 4 mai 2021 à 9 h (11 h horaire Doha) par vidéo-conférence et au siège social de la Banque à Tunis - Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020 ;

3. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 ;

4. Approbation des Etats Financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020 ;

6. Examen du résultat de l'exercice 2020 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Ratification de la nomination des membres au conseil d'Administration de la Banque;

9. Ratification du renouvellement du mandat des membres du conseil d'Administration de la Banque;

10. Ratification du renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes;

11. Divers.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dûment signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Banque (Direction des Affaires Juridiques) trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque, Direction des Affaires Juridiques, Bureau n°313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2021R00995SANB3

Convocation

Qatar National Bank - Tunisia

"QNB"

S.A au capital de 260.000.000 dinars

I.U : 0014247W

M.F : 000/M/P014247 W

Siège social : Rue Cité des Sciences - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de QNB titulaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote, sont priés d'assister à l'assemblée générale spéciale et ce, le mardi 4 mai 2021 à 10h (12 h horaire Doha) par vidéo-conférence et au siège social de la Banque à Tunis - Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de l'opération de diminution et augmentation du capital social de la Banque;

2. Ratification de la modification de l'article six (6) des statuts de la Banque.

Messieurs les actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote peuvent assister à l'assemblée générale spéciale, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dûment signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Banque (Direction des Affaires Juridiques) trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale spéciale.

Les documents relatifs à l'assemblée générale spéciale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque, Direction des Affaires Juridiques, Bureau n°313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2021R00996SANB3

Convocation

Qatar National Bank - Tunisia «QNB»

S.A au capital de 260.000.000 dinars

IU : 0014247W

M.F : 000/M/P014247 W

Siège social : Rue Cité des Sciences - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de QNB, sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire et ce, le mardi 4 mai 2021 à 9 h30 (11 h 30 horaire Doha) par vidéo-conférence et au siège social de la Banque à Tunis - Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Diminution et augmentation du capital social de la Banque;

2. Modification de l'article Six (6) des statuts de la Banque.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale extraordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur

identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dûment signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Banque (Direction des Affaires Juridiques) trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale extraordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée générale extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque, Direction des Affaires Juridiques, Bureau n°313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2021R00997SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société INSTITUT O2LIVOTECNIA MEDITERRANNE

Société anonyme au capital de 20.000 Dinars

Siège social : Jbel El Ouest Route de Fahs-Km 29 Gouvernorat de Zaghouan

Enregistrée sous le numéro 156708L/A/M/000

Les actionnaires de la société INSTITUT O2LIVOTECNIA MEDITERRANNE sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège, le 30 avril 2021 à 9 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital en numéraire.

- Augmentation du capital à 81 000 DT en numéraire.

- Délégation de pouvoir du conseil d'administration.

- Questions diverses.

- Pouvoirs de formalités.

2021R01005SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société ZITOUNA TAKAFUL S.A

Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1183749

M/ CNSS : 311689-28

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le jeudi 29 avril 2021 à 16 heures au siège social de Banque ZITOUNA sise à Boulevard Qualité de la vie, le Kram 2015, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2020.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020

3. Lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique sur l'exercice 2020

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020

5. Dotation au fonds social

6. Affectation des résultats de l'exercice 2020

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Fixation des honoraires des Membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2021.

9. Approbation du budget supplémentaire relatif aux jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2020

10. Fixation des montants des jetons de présence des Administrateurs et des Membres des Comités émanant du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021

11. Renouvellement du Mandat de Monsieur Mounir Tlili, Membre du Comité de Supervision Sharaique.

12. Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'année 2021

13. Ratification de la cooptation d'un Administrateur

14. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2021R01012SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Matériel de Climatisation «SMC»

S.A au capital de 1 000.000 DT

71, rue de l'Energie· Z.I. Charguia I

2035 Tunis Carthage

I.U : 00030462V

Messieurs les actionnaires de la Société de Matériel de Climatisation «SMC» S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 29 avril 2021 à 10 heures au Boulevard Mohamed Bouazizi immeuble Maghrebia 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 ;

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur ledit exercice;

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

6- Ratification de la cooptation d'un Administrateur.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2021R01020SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Industrielle de Carrosserie Automobile et Matériel Elévateur SICAME

S.A. au capital : 18 000 000 DT

N° 22 Rue de l'Energie Z.I. Charguia 1 Tunis Carthage

I.U : 0003080F

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle de Carrosserie Automobile et Matériel Elévateur SICAME S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 4 mai 2021 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur ledit exercice.

3- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2021R01021SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA

S.A au capital : 55 000 000 DT

Zone Industrielle Borj Cedria - B.P 912 2050 Hammam-Lif

I.U : 012628X

Messieurs les actionnaires de la Société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 6 mai 2021 à 11 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

2- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

3- Quitus aux administrateurs.

4- Les jetons de présence.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6- Mandat d'Administrateurs.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2021R01022SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Touristique Tunisie Golfe - STTG

Siège social : Cap Gammarth 2070 la Marsa B.P 377

Identifiant unique : 0012376 W

Messieurs Les actionnaires de la Société Touristique Tunisie Golfe sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 19 avril 2021 à 10h à l'hôtel le Palace Gammarth à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification et validation des modes et des délais de convocations de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Approbation des conventions prévues à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019

- Renouvellement ou / Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices comptables 2020-2021 et 2022.

- Questions diverses

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2021R01024SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

S.A. au capital de 247.500.000 Dinars

Divisé en 247.500.000 actions de 1 Dinar chacune

Société Mère du Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0001985G

M.F. : 001985G A M 000

CN.S.S. 0000117107

Le Conseil d'Administration, réuni le 7 avril 2021, a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le jeudi 27 mai 2021 à 9 H, à l'hôtel Le Palace Gammarth - Les côtes de Carthage Gammarth (salle Sérail), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020,

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice,

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs,

6/ Affectation des résultats,

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs,

8/ Renouvellement de mandats des membres du Comité d'Audit,

9/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration,

10/ Rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne,

11/ Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2020,

12/ Approbation des états financiers consolidés,

13/ Pouvoirs à donner,

14/ Questions diverses.

2021R01025SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Pour le mercredi 5 mai 2021

Société L'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

Société anonyme

Au capital de 5 900 000 Dinars

Siège social : 6, Rue Jugurtha, Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant Unique (RNE) : 0000495 N

Messieurs les actionnaires de la Société L'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 5 mai 2021 à 9 heures au siège sis au : 70, avenue Mohamed V, 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Validité de la réunion.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2019.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019.

4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du CSC et des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2019.

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

7- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

8- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2021R01030SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE ENNAKL Automobiles SA

Capital social : 30000 000 TND

Siège social : Zone Industrielle La Charguia II - Tunis

Identifiant unique : 0001949C

CNSS : 29840-61

Messieurs les Actionnaires de la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A sont Invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 17 mai 2021 à 9H au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes Individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

3. Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2020

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2020

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020

6. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2021

7. Fixation de la rémunération du comité permanant d'audit pour l'exercice 2021

8. Nomination de nouveaux administrateurs.

9. Nomination des commissaires aux comptes.

2021400880SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA GENERALE ALIMENTAIRE

SA au capital de 2 500 000 dinars

Siège social : 01, Rue Hassouna El Mourali - 1001 Tunis

I.U : 0000836P

MF : 000836P/A/M/000

CNSS : 0035204-90

Les Actionnaires de la Société LA GENERALE ALIMENTAIRE S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le lundi 3 mai 2021 à 11H au siège de la Société, sis au 01, Rue Hassouna El Mourali - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 et présentation des comptes dudit exercice;

2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2020 ;

3- Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2020 ;

4- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020 ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

6- Fixation du montant des jetons de présence de l'exercice 2021 ;

7- Approbation des apurements et des cessions des immobilisations;

8- Approbation des apurements des comptes clients et fournisseurs;

9- Déclarations des fonctions d'Administrateurs et de Directions.

2021400883SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tuniso-Emiratie SICAV

Société d'Investissement à capital Variable

Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001

Paru au JORT n°59 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF N° 45/2006 du 8 novembre 2006

Siège social : 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Tuniso-Emiratie SICAV, sont Invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 18 mai 2021 à 10h au siège de la société sis au 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2020;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020;

3- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020;

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020 ;

5- Fixation des Jetons de présence.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2021400885SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du vendredi 7 mai 2021

SOTACER

Société anonyme

Au capital de 9.150.000,000 DT

4 Rue des Usines Z.I Charguia

RC Tunis : B1685511996

CNSS : 30359/95

Messieurs les actionnaires de la SOTACER sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société prévue pour le vendredi 7 mai 2021 à 9 heures, qui se tiendra au siège de la société 4 Rue des Usines Z.I. Charguia Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes:

- Analyse du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la gestion de l'exercice 2020

- Analyse du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31 décembre 2020

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2020

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Lecture du projet de résolutions

- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes annexes et résolutions ainsi que l'affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs sur les opérations de gestion au 31 décembre 2020

- Questions diverses.

2021400889SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du jeudi 6 mai 2021

SOCIETE EL ATHIR SERVICE

Société anonyme

Au capital de 14.500.000 DT

27 Avenue Khereddine Pacha Tunis

RC Tunis : B141261996

CNSS : 140421- 62

Messieurs les actionnaires de la société EL ATHIR SERVICE sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société prévue pour le jeudi 6 mai 2021 à 13 heures, qui se tiendra au siège de la société 27 Avenue Khéreddine Pacha Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Analyse du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la gestion de l'exercice 2020

- Analyse du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31 décembre 2020

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2020

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Lecture du projet de résolutions

- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes annexes et résolutions ainsi que l'affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs sur les opérations de gestion au 31 décembre 2020

- Allocation de jetons de présence

- Questions diverses.

2021400890SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 6 mai 2021

Société EL ATHIR SERVICE

Société anonyme

Au capital de 14.500.000 DT

27 Avenue Khereddine Pacha 1002 Tunis

RC : B141261996

CNSS : 140421 - 62

Messieurs les actionnaires de la société EL ATHIR SERVICE sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société prévue pour le jeudi 6 mai 2021 à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société 27 Avenue Khéreddine Pacha Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale extraordinaire portant sur l'augmentation du capital social

- Projet de résolutions

- Modification de l'article 6 des statuts

- Questions diverses.

2021400891SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du jeudi 6 mai 2021

COMPAGNIE TUNISIENNE D'ELECTRONIQUE EL ATHIR

Société anonyme

Au capital de 26.500.000 DT

27 Avenue Khereddine Pacha Tunis

RC Tunis : B179701996

CNSS : 31519-91

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne d'Electronique EL ATHIR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société prévue pour le jeudi 6 mai 2021 à 9 heures, qui se tiendra au siège de la société 27 Avenue Khéreddine Pacha Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Analyse du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la gestion de l'exercice 2020

- Analyse du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31 décembre 2020

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2020

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Lecture du projet de résolutions

- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes annexes et résolutions ainsi que l'affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs sur les opérations de gestion au 31 décembre 2020

- Allocation de jetons de présence

- Questions diverses.

2021400892SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 6 mai 2021

COMPAGNIE TUNISIENNE D'ELECTRONIQUE EL ATHIR

Société anonyme

Au capital de 26.500.000 DT

27 Avenue Khereddine Pacha 1002 Tunis

RC Tunis : B17970 1996

CNSS : 31519-91

Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE TUNISIENNE D'ELECTRONIQUE EL ATHIR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société prévue pour le jeudi 6 mai 2021 à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société 27 Avenue Khéreddine Pacha Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale extraordinaire portant sur l'augmentation du capital social

- Projet de résolutions

- Modification de l'article 7 des statuts

- Questions diverses.

2021400893SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire

En date du 12/4/2021

SOCIETE SLAMA FRERES SA

Avenue de l'Environnement Oued Ellil 2021

Identifiant unique : 0005624A

CNSS : 43148/80

Nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société Slama Frères qui aura lieu le lundi 12 avril 2021 à dix heures à Espace Aréna, Boulevard Principal 1053 Les Berges du Lac Tunis et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Autorisation de dépassement du délai imparti pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019 et son mode de convocation;

2) Lecture et approbation des états financiers de la société de l'exercice 2019 :

3) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2019 ;

4) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

6) Approbation des conventions réglementées visées par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales conclues en 2019 ;

7) Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion relative à l'exercice 2019.

8) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

9) Questions diverses.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire aux comptes, en l'expression de notre parfaite considération.

2021400898SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIENNE ENGIEERING TECHNOLOGY

Société anonyme

A capital de 350 millions de dinars

Siège social : B5, B6 Imm. Molka, Les jardins du Lac Les Berges du Lac

Identifiant unique : 1376180M

La société TUNISIENNE ENGIEERING TECHNOLOGY informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra le vendredi 30 avril 2021 à 10H à son siège social sis au : B5, B6 Imm. Molka, Les jardins du Lac Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2017

3) Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017.

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017.

5) Approbation s'il y a lieu des convocations visées par l'article 200 et suivants et de l'article 475 du CSC relatifs à l'exercice 201.

6) Affectation des résultats de l'exercice.

7) Quitus aux administrateurs

8) Renouvellement du mandat des administrations

9) Nominations du commissaire aux comptes

10) Fixation des jetons de présence.

11) Pouvoirs pour formalités.

2021400911SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

SOCIETE PH DIAGNOSTICS & MEDICAL ENVIRONNEMENT

Société à responsabilité limitée

Au capital de : 22 500 DT

Siège social : 33 Avenue Salah Ben Youssef Menzah 9, 1013 Tunis

MF : 1203042V/A/M/000

RC : B31104622011

Messieurs les associés de la société PH DIAGNOSTICS & MEDICAL ENVIRONNEMENT sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 avril 2021 à 13H au cabinet de l'expert comptable Mr Monoom Ben Ahmed sis à 22 rue des Jasmins nouvelle Ariana 2080 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2018 et 2019,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2018 et 2019 et Approbation des états financiers,

3- Affectation des résultats des exercices 2018 et 2019,

4- Approbation des conventions réglementées visées à l'article 115 du code des sociétés commerciales,

5- Quitus à la gérance,

6- Questions diverses:

7- Renouvellement de la gérance,

8- Fixation de la rémunération de la gérance.

2021400904SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale

SOCIETE MUTUELLE NASR ALLAH

NASR ALLAH - KAIROUAN

M.F : 1557966X

Le conseil d'administration informe les adhérents de la société Mutuelle Nasr Allah qu'ils sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 3 mai 2021 à dix heures du matin au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activité sur les exercices 2019 et 2020.

- Etude et approbation des états financiers des exercices 2019 et 2020.

- Quitus aux administrateurs.

- Election de nouveaux membres au conseil d'administration et fixation de leurs pouvoirs.

Tous les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à la même date et lieu à midi pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital

- Elargissement des activités de la société.

2021S00436SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de Titre Foncier

Mr Mohamed Ben Tohami Ben Hcine Friji titulaire de la carte d'identité Nationale n°00195630 délivrée le 24/11/1999 habite à 2 rue Kairouan annonce la perte du certificat n°13/67687 de titre foncier n°70644 Sidi Bouzid nommé (Saada) situé à Awled Hafouz Sidi Bouzid Selon le certificat de perte numéro 688 du 19/11/2018 délivré par le centre de la garde nationale à Bir El bay.

2021R01008DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Hssen Ben Salah Khardani titulaire de la cin n°1974389 du 18/5/2013 déclare la perte de titres de propriété n°18681/11 objet de titre 52437 Kairouan et 18682/11 objet de titre 43061 Kairouan sise à Jhina délégation Chrarda gouvernorat de Kairouan. Une attestation de perte a été délivrée par la garde nationale Chrarda Kairouan n°139 du 22/12/2020.

2021S00428DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Radhia Ismail ép. Jouili, titulaire de la CIN n°06820306 pour le compte du feu Ahmed Jouili, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/3121 du 24/12/2003 objet du titre foncier n°37937 Monastir sis à Masdour Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée sous n°279 le 6/4/2021 par la garde nationale de Menzel Nouri.

2021S00431DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Kasserine

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **22 Février 2021**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	D.P.E
Zone Om El Khir	Majel Bel Abess	1200000	**Nord :** Terre domaniale DPE 557 **Sud :** TPD 49210 **Est :** Terrain Privé **Ouest :** Zone Cadastrale " E " Groua Eljidra	D.P.E 556
Zone Om El Khir	Majel Bel Abess	1300000	**Nord :** Terre domaniale DPE 558 **Sud :** Terre domaniale DPE 556 **Est :** Terre domaniale **Ouest :** Zone Cadastrale "E " Groua Elljidra	D.P.E 557
Zone Om El Khir	Majel Bel Abess	1500000	**Nord :** Terre domaniale **Sud :** Terre domaniale DPE 557 **Est :** Terre domaniale **Ouest :** Terre domaniale	D.P.E 558

Zone El Kamour	Hassi El Ferid	70000	**Nord :** Terrain Privé **Sud :** Terre domaniale **Est :** Terrain Privé" Douar Etwahria " **Ouest :** Terre domaniale " Oued Errasf "	D.P.E 559
Zone El Kamour	Hassi El Ferid	100000	**Nord :** Terrain Privé et Ecole " Ksar Itwil" **Sud :** Terrain Privé **Est :**Route Esswalhia et Terre Mohiiddine Boubakri **Ouest :** Terrain Privé	D.P.E 560
Zone El Kamour	Hassi El Ferid	120000	**Nord :** Abdallah Ben Taher Boubakri **Sud :** Moncef Boubakri **Est :** Salah Boubakri **Ouest :** El Hachmi boubakri	D.P.E 561
Zone Ksar Itwil	Hassi El Ferid	50000	**Nord :** Terrain Privé **Sud :** Terrain Privé **Est :** Terre domaniale **Ouest :** Terrain Privé	D.P.E 562
Zone Ksar Itwil	Hassi El Ferid	60000	**Nord :** Ibrahim Ben El Aid Boubakri **Sud :** Terrain Privé **Est :** Terre domaniale **Ouest :** Terre domaniale	D.P.E 563
Zone Ksar Itwil	Hassi El Ferid	80000	**Nord :** Ibrahim Ben El Aid **Sud :** Terrain Privé **Est :** Terre domaniale **Ouest :** Terre domaniale	D.P.E 564
Zone Ksar Itwil	Hassi El Ferid	50000	**Nord :** Terrain Privé **Sud :** Terrain Privé **Est :** Terre domaniale **Ouest :** Piste agricole " Thiniat El Waira"	D.P.E 565

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

